

Mais Que fait le syndicat ?

Publication du syndicat CGT de la Ville de Bourges

N° 25 / février 2007



Ce bulletin est rédigé et diffusé bénévolement par des militants. Si vous connaissez des collègues qui auraient été oubliés lors de sa distribution et qui souhaitent recevoir l'info, signalez-le nous pour que nous y remédiions. Ce bulletin est aussi le vôtre : vos critiques, vos remarques, vos apports sont les bienvenus

EDITO

Salaires : l'urgence de mesures ambitieuses

Au-delà de la défense et du développement du pouvoir d'achat, de la reconnaissance des qualifications, la bataille en cours pose l'enjeu d'un salaire qui soit bien fondé sur les socles collectifs que sont le point d'indice et la grille de rémunération, fondements d'un statut de la fonction publique garantissant l'égalité d'accès au service public.

Un blocage généralisé. Parmi les ouvriers et employés (catégorie C) largement majoritaires dans la Fonction Publique Territoriale, le salaire mensuel net moyen est de 1358 € net.

Au 1^{er} juillet 2006, le minimum Fonction Publique était de **1255€ brut (1059 net)**, soit moins d'un euro au-dessus du SMIC brut.

Comme dans l'ensemble de la Fonction Publique, la Fonction Publique Territoriale est frappée par l'affaiblissement continu du point d'indice : en juillet 2006, la perte de pouvoir d'achat depuis 2000 **s'élève à 5,70% de sa valeur sur l'indice Insee**.



Contrairement aux prétentions gouvernementales, la progression de carrière (quand elle existe !) ne permet pas de compenser cette perte de pouvoir d'achat : selon l'Insee, le salaire net moyen d'un agent territorial a connu une baisse **de 0,7% en euros constant entre 2003 et 2004**. Enfin, l'amplitude de la grille de rémunération connaît un tassement continu : **en 1986, la grille démarrait à l'équivalent de 1,15 du Smic en catégorie C pour finir à l'équivalent de 3 fois le Smic en catégorie A. en 2006, les agents démarrent à 1 Smic pour finir à l'équivalent de 2,3 Smic**. En plus à l'instar de ce que l'on observe dans l'ensemble du salariat, il existe un fort différentiel entre homme, femme entre niveau de rémunération : en moyenne, une femme agent territorial gagne 11,2% de moins qu'un homme

Dans ce contexte le régime indemnitaire représente une part de plus en plus importante dans les salaires et induit des disparités importantes entre collectivités. Cela n'est pas sans conséquence sur les carrières et notamment lors du départ à la retraite. D'où la nécessité d'obtenir l'intégration des primes dans le traitement indiciaire.

Cgt revendique la garantie du pouvoir d'achat du point d'indice, le rattrapage du contentieux salarial accumulé depuis 2000, une refonte de la grille indiciaire, la reconnaissance des qualifications, le déblocage des carrières et des promotions, un plan ambitieux de résorption de la précarité.

La journée d'action du 8 février 2007, a été une étape importante pour de nouvelles victoires. Nous avons donc toutes les raisons de porter haut et fort nos revendications.

Claude MORINEAU

Remettre des camions sur les trains du service public

À l'heure où les candidats à la présidentielle surfent sur le concept du développement durable, où le président de la République se pose en Monsieur Univers de l'écologie planétaire, il est indispensable de mettre tout le monde devant ses responsabilités et ses actes.

Il est certes très médiatique de couper l'électricité avant le journal de 20 heures, mais la portée écologique est beaucoup moins évidente. En revanche, il y a des choix et des décisions politiques concrètes à prendre rapidement.



D'ici à 2020, le transport de marchandises est prévu de croître de 40 %. La question n'est pas de savoir si l'on va réussir à faire face à cette croissance, mais plutôt de savoir comment nous allons transporter les marchandises. Le postulat environnemental voudrait que l'on priorise le rééquilibrage entre les modes de transports, et que l'on développe les moins polluants.

Cela n'a pas été le choix retenu ces dernières années. Présentée comme le remède au moindre problème par les libéraux, l'arrivée de la concurrence sur nos rails a, comme partout en Europe, accéléré la baisse de parts de marché du rail face à la route, observée depuis 2002 en correspondance avec le fort désengagement financier opéré par l'État de la SNCF. Décidé notamment pour faire face à l'arrivée de la concurrence, le plan dit de redressement du fret SNCF, soutenu avec force et conviction par le gouvernement, a considérablement affaibli les capacités de développement du transport de marchandises par fer. Il a aussi depuis sa mise en oeuvre inondé les routes de plus **900 000 camions** supplémentaires.

Il y a donc parmi les signataires du pacte Hulot des apprentis sorciers aux serments d'hypocrites. Nous sommes pourtant face à des enjeux de société lourds qui relèvent de l'intérêt général. La puissance publique ne peut les ignorer. Le développement du fret dans un grand service public SNCF recouvre d'énormes potentialités. Il est respectueux de l'environnement et économe en énergie, il joue un rôle structurant dans l'aménagement du territoire et dans la préservation de l'emploi industriel, il assure une sécurité optimale des circulations... et en définitive coûte beaucoup moins cher à la société. C'est pour ces raisons que la CGT continuera d'agir avec tous ceux qui en ont intérêt pour imposer d'autres choix que ceux que l'on veut nous promettre.

La fédération CGT des cheminots.

La charte de fonctionnement des services

Le courrier c'est perso

Le Comité technique Paritaire a examiné pour avis la charte de fonctionnement des services ainsi que la charte informatique. Rien de bien nouveau en terme de règlement intérieur droits et obligations.

A la demande de nombreux agents nous avons demandé l'inscription d'un article sur le secret de la correspondance. Ainsi il est interdit d'ouvrir les correspondances privées (courrier ou courriel). Mais attention il faut que le courrier soit nominatif sans mention de la fonction ou du service. Si l'un de ces éléments apparaît il devient professionnel. Il est toujours très difficile de faire la distinction entre un courrier privé ou professionnel mais attention le code pénal est très sévère pour toute violation de correspondance privée. Cet article limitera certainement les pratiques fort désagréables qui consistent à ouvrir systématiquement le courrier.

Au boulot, l'ordinateur n'est pas perso

Au travail, les fichiers informatiques sont présumés professionnels. Les dossiers informatiques, créés par un salarié sur l'ordinateur mis à disposition par l'employeur, sont présumés avoir un caractère professionnel à moins que le salarié ne les identifie comme personnel. L'employeur peut donc accéder à ces documents en l'absence du salarié. Ainsi un arrêt de la cour de cassation, indique qu'un employé ayant empêché l'accès à ses dossiers professionnels sur son poste informatique avait commis une faute grave. Cette jurisprudence intéresse tous les salariés du secteur public et privé.

Le transfert du service archéologique à la Communauté d'Agglomération « Bourges Plus »

Le Comité Technique Paritaire de la ville de Bourges, convoqué le 4 décembre 2006, avait à son ordre du jour : le transfert du service archéologique à Bourges plus.

Il est motivé par les besoins grandissant des communes de l'agglomération dans le cadre de l'archéologie préventive avant de procéder à des opérations d'urbanisation. Vu sous cet angle nous adhérons pleinement à ce projet.

Mais plusieurs points sont venus gripper la mécanique. **Sur 8 agents que compte ce service, 7 sont transférés.** Il s'agit de cadres A (cadre d'emplois des attachés de conservation, des conservateurs du patrimoine, titulaires ou contractuels).

La première question posée fut : pourquoi réduire l'effectif alors que les missions vont être plus nombreuses ?

Le Maire tenta de justifier cette décision en indiquant que cet agent avait une spécialité qui ne se justifiait plus dans le cadre de l'archéologie préventive. Les différents intervenants firent remarquer qu'un archéologue n'est pas seulement une personne qui effectue des fouilles, mais c'est aussi un agent qui a une spécialité dans conservation et la restauration des objets.

En fait, ce que nous avons tenu à faire remarquer, c'est que la question essentielle porte sur le fonctionnement de ce service. Un service où les relations conflictuelles avec le responsable touchent près de la moitié du personnel ; peut-il être transféré sans qu'il y ait une étude précise de son fonctionnement ?

Jugeant que la situation était très préoccupante, nous avons considéré qu'il n'était pas souhaitable de donner un avis favorable à ce transfert avant qu'un débat sur l'activité du service et les missions de chacun soit reprécisée.

Les débats ont fait clairement apparaître des dysfonctionnements graves. Compte tenu de ces éléments, l'avis du Comité Technique Paritaire fut négatif.

9 voix contre (élus CGT - FO - AUTONOME -1 élu municipal). 8 pour (les élus du conseil municipal). Malgré cela, le Maire resta sur sa position tout en précisant que s'il s'avérait qu'il s'était trompé, il réexaminerait le dossier.

Même si l'Attaché de Conservation du Patrimoine non transféré à l'Agglomération de Bourges est maintenant affecté au service des Musées, sa situation dans l'immédiat reste précaire et l'avenir du service archéologie même transféré est plus qu'inquiétant.

Nous souhaitons vivement que la raison l'emporte et que chacun puisse à nouveau travailler dans les meilleures conditions pour le service public, pour la recherche, pour le patrimoine de notre ville.



Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles



Après une année de mobilisation (pétitions – débrayages – heures d'information syndicales ...) Le Comité technique paritaire réuni le 4 décembre 2006, a entériné la création de **17 postes d'ATSEM à temps complet**. Il s'agit d'un succès contre la généralisation programmée de la précarité dans les écoles maternelles. Dès l'ouverture des négociations il y a un an, le discours était clair: le personnel à temps complet dans les écoles maternelles c'est fini. Il s'agit d'une décision municipale motivée par la recherche de plus de souplesse dans la gestion des emplois du temps. Tel était le discours tenu lorsque nous abordions la question de la précarité dans les écoles maternelles. Face à cela sans l'intervention des ATSEM, rien n'aurait été possible. **Sur les 17 personnes 8 devraient être nommées à temps plein au 1^{er} janvier et les autres à la rentrée de septembre 2007. Une belle victoire contre la précarité.**

AUDITORIUM de l'Ecole de Musique. L'envers du décor

Voilà un bien drôle de spectacle dont nos collègues du théâtre Jacques Coeur ont été les acteurs. Cette équipe poursuit en premier lieu un objectif : offrir toutes les garanties de sécurité pour le public et toutes les personnes qui y interviennent où qui s'y produisent.

Il convient de s'interroger si son directeur affiche le même but et se montre attentif comme il devrait l'être quant aux inquiétudes de son personnel. De trop nombreuses malfaçons ont été relevées et signalées auprès de ce responsable et puis également de la hiérarchie. Rappelons qu'il s'agit de matériel neuf venant d'être livré.

Au crime de lèse majesté, oser critiquer l'Auditorium de la nouvelle Ecole de Musique de la ville de Bourges !

Mais patatras, le rapport rédigé par l'équipe du théâtre, photos à l'appui était accablant. La mort dans l'âme, les représentants du Maire, furent obligés de reconnaître que la machinerie de l'Auditorium n'était pas conforme et dangereuse.

Ne voulant pas perdre la face, un bouc émissaire était tout désigné, Monsieur Max PACE, régisseur du théâtre. Ses alertes répétées lui ont valu une mutation d'office alors que sa conduite était uniquement dictée par un professionnalisme jusqu'alors jamais pris en défaut. Certains diront que cet incident n'est pas la cause de cette mutation. Un contentieux existait déjà avec l'ensemble de l'équipe du théâtre et le Directeur de l'Agence Culturelle alors, élément déclencheur où la goutte d'eau qui fait déborder le vase ? En tout état de cause tout le monde sait aujourd'hui que le problème n'est pas M.PACE mais un certain M.P...

Les faits étant têtus, justice doit être rendue. Des opérations de mise en conformité viennent d'être enfin réalisées ainsi que le préconisait la SOCOTEC, organisme de contrôle technique, qui dans son rapport du 29 décembre 2006, mentionnait que les installations n'étaient pas conformes et qu'elles ne devaient pas être utilisées. Le feuillet n'étant pas terminé, le 24 janvier 2007, ce document avait pour d'obscures raisons été complété par un E.mail indiquant que finalement l'installation pouvait être exploitée avant travaux. Surprenant de la part d'une société agréée en contrôle technique !

Au final, grâce à l'opiniâtreté de toute l'équipe du théâtre et notamment à ses actions solidaires, de gros travaux viennent d'être réalisés.

La Mairie après avoir sagement répondu à l'attente pleinement justifiée de nos collègues doit réintégrer sans délai monsieur Max PACE dans le poste qu'il n'aurait jamais dû quitter. La réparation de la décision injuste dont il a été victime fait précisément l'objet d'une pétition à laquelle notre collectivité n'a pas le droit de rester sourde et aveugle.

Gageons pour un avenir plus serein qu'une dernière vérification des travaux par une société dûment habilitée à le faire soit effectuée et que d'indispensables qualités d'écoute soient au cœur des rapports entre le personnel et ses responsables.

✂.....

Le syndicat ça marche, le syndicat j'y vais !

Bulletin d'adhésion

Nom**Prénom**.....**Service**.....

Pour nous contacter : Syndicat CGT des Fonctionnaires et agents Territoriaux de la Ville de Bourges

Bureau syndical CGT, Hôtel de ville, 3^{ème} étage (ancienne mairie)

Tél/Fax 02-48-57-82-47 – Port 06-72-49-25-60 / permanence tous les lundis

E-mail : cgt.territoires.vdb@ville-bourges.fr

Sites internet : www.spterritoires.cgt.fr - www.ud18.cgt.fr